

## Fiche de Données de Sécurité Selon Règlement (CE) 1907/2006

### 1007 Acétone

#### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1 Identificateur de produit

Dénomination:  
Acétone

CAS: [67-64-1]

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119471330-49-XXXX

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Production of the substance.  
Distribution of Substance.  
Mixing, preparation and repackaging.  
Use as laboratory chemicals.  
Use in coatings.  
Use as binders and release agents.  
Production and processing of Rubber.  
Manufacture of polymers.  
Polymer processing.  
Blowing agents.  
Mining chemicals.  
Agrochemical use.  
De-icing and anti-icing applications.

##### 1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.  
C/Garraf 2  
Polígono Pla de la Bruguera  
E-08211 Castellar del Vallès  
(Barcelona) Espagne  
Tel. (+34) 937 489 400  
e-mail: [product.safety@panreac.com](mailto:product.safety@panreac.com)

##### 1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)  
Tel.: (+34) 937 489 499

#### 2. Identification des dangers

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Flam. Liq. 2  
Eye Irrit. 2  
STOT SE 3

**Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).**

<b>F</b> Facilement inflammable	R11
<b>Xi</b> Irritant	R36
	R66
	R67

**2.2 Éléments d'étiquetage:**

**Symboles de danger**



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Pour le texte complète des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**2.3 Autres dangers:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 3. Composition/informations sur les composants

Dénomination: Acétone

Formule: CH<sub>3</sub>COCH<sub>3</sub> M.= 58,08 CAS [67-64-1]

Numéro CE (EINECS): 200-662-2

Número d'indice CE: 606-001-00-8

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119471330-49-XXXX

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

#### 4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder immédiatement à la respiration artificielle. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

#### 4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau avec du savon. Retirer les vêtements contaminés.

#### 4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

#### 4.5 Ingestion:

Se rincer la bouche immédiatement. Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir. call for medical help immediately.

##### • Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Afin d'obtenir des informations, consulter le chapitre 11.

##### • Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche.

#### 5.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau.

#### 5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Combustible. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Risque d'inflammation par accumulation de charges électrostatiques. En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de CO y CO<sub>2</sub>.

#### **5.4 Conseils aux pompiers:**

Utiliser un équipement de protection complet. Equipement de respiration autonome. Refroidir les récipients avec de l'eau.

### **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Ne pas inhaler les vapeurs. Protéger les voies respiratoires. Apporter une aération appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Evacuer toute personne non indispensable. Eviter les sources d'ignition. Ne pas fumer.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

### **7. Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Eviter la formation de charges électrostatiques. Assurer une bonne aération et la rénovation de l'air dans le local. Formation possible de pression interne dans l'emballage. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur. Accès limité, seulement autorisé à des techniciens.

**Température de stockage recommandée:** Température ambiante.

• **Classe de stockage:** 3

**Directives techniques (air):** Facilement inflammable.

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1 Contrôles de l'exposition:**

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

#### **8.2 Paramètres de contrôle:**

VLA-ED: 500 ppm = 1.210 mg/m<sup>3</sup>

ECTLV: 500 ppm = 1.210 mg/m<sup>3</sup>

### **Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

Les travailleurs cutanée, long terme (local): 186mg/kg bw/24h  
L'inhalation des travailleurs, aigu (local): 2.420 mg/m<sup>3</sup>  
L'inhalation des travailleurs, long terme (local): 1.210 mg/m<sup>3</sup>  
Population, orale, long terme (systémique): 62mg/kg bw/24h  
Population, cutanée, long terme (systémique): 62mg/kg bw/24h  
L'inhalation de la population, long terme (systémique): 200 mg/m<sup>3</sup>

### **Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau marine: 1,06mg/l  
Eau douce: 10,6mg/l  
Sédiment Eau douce: 30,4mg/l  
Sédiment Eau marine: 3,04mg/l  
Sol: 0,112mg/l  
Usines de traitement des eaux d'égout: 29,5mg/l

#### **8.3 Protection respiratoire:**

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre AX. Filtre P3.

#### **8.4 Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

**Matériau:** Gomme de butyle. Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq$  0,7 mm Délai de rupture:  $\geq$  480 min.

- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

**Matériau:** Latex de caoutchouc naturel. Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq$  0,7 mm Délai de rupture:  $\geq$  10 min.

#### **8.5 Protection des yeux/du visage:**

Utiliser des lunettes de protection.

#### **8.6 Mesures d'hygiène particulières:**

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

#### **8.7 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide  
Couleur:  
N/A  
Granulométrie: N/A  
Odeur: Caractéristique.  
pH:  
N/A  
Point de fusion/point de congélation: -94 °C  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 56,5 °C  
Point d'éclair: - 20 °C  
Inflammabilité (solide, gaz):  
N/A  
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: 12,8 % (v) / 2,2 % (v)  
Pression de vapeur: 233 hPa (20 °C)  
Densité de vapeur: N/A  
Densité relative:  
(20/4) 0,791 g/ml  
Solubilité: dans eau ( ) ( ) Miscible dans l'eau et la plupart des solvants  
Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
N/A  
Température d'auto-inflammabilité: 465 °C  
Température de décomposition: N/A  
Viscosité cinématique: N/A  
Viscosité dynamique: 0,31 mPa.s (25 °C)

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions à éviter:

Températures élevées.

### 10.2 Matières incompatibles:

Agents oxydants forts.

### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

Ne sont pas connues.

### 10.4 Stabilité chimique:

L'exposition à la lumière et à l'air favorise la formation de peroxydes. Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

## 11. Information toxicologique

### 11.1 Toxicité aiguë:

LD50 oral rat : 5.800 mg/kg

### 11.2 Effets dangereux pour la santé:

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Irritations, légers **Lésions**

**oculaires graves/irritation oculaire:** Fortement irritant dans le

lapin **Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Données non

disponibles. **Mutagenicité sur les cellules germinales:** Aucun

signe. **Cancérogénicité:** Données non disponibles. **Toxicité pour la**

**reproduction:** Manque de conclusions quant à la valoration d'un effet nuisible pour le fœtus. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:** narcose **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:** Données non disponibles. **Danger par aspiration:** Données non disponibles.  
• **Principaux symptômes et effets aigus:** Irritation de la peau et des yeux., Irritation des muqueuses de la bouche, gorge, oesophage et tractus intestinal., Somnolence., vertige, nausées, vomissements, maux de tête, effets sur le système nerveux central, En contact avec la peau.: Peut la dégraisser et la déshydrater, provoquant ainsi des troubles et des dermatites.

## 12. Information Ecologique

### 12.1 Toxicité :

#### **Toxicité aiguë pour les algues:**

(Ulva pertusa) EC50 20,565 mg/l (96h)

#### **Toxicité aiguë pour invertébrés aquatiques:**

(Gammarus pulex) LC50 6000000 ug/l (48h)

(Daphnia magna) LC50 10000 ug/l (48h)

#### **Toxicité aiguë pour les poissons:**

(Pimephales Promelas) LC50 >100000 ug/l (96h)

#### **Toxicité chronique pour invertébrés aquatiques:**

(Daphnia magna) NOEC 0,1 mg/l (21d)

### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Produit facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Bas

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Produit à faible potentiel d'adsorption.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB :

Selon l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006 concernant l'enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (REACH): Ne satisfait pas aux critères de PBT (persistantes / bioaccumulables / toxiques).

Selon l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006 concernant l'enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (REACH): Ne satisfait pas aux critères vPvB (substances très persistantes / très bioaccumulables).

### 12.6 Autres effets néfastes:

Des risques pour l'environnement ne sont pas à exclure en cas d'utilisation et/ou d'élimination incorrectes.

### 12.7 Remarques générales:

#### • **Catégorie de pollution des eaux:**

#### **(D) (classification selon liste):**

1 peu polluant.

#### **(Règlement néerlandais):**

10 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### **13. Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

#### **13.2 Conditionnements contaminés:**

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

### **14. Informations relatives au transport**

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: ACÉTONE

UN 1090 Classe: 3 Groupe d'emballage: II (D/E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: ACÉTONE

UN 1090 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Acetone

UN 1090 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 364 PAX 353

### **15. Informations réglementaires**

La substance tombe dans le champ d'application du Règlement (CE) no 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 relatif aux précurseurs de drogues, Règlement (CE) No 111/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers, Règlement (CE) No 1277/2005 de la Commission du 27 juillet 2005 établissant les modalités d'application du règlement (CE) no 273/2004 du Parlement Européen et du Conseil relatif aux précurseurs de drogues et du règlement (CE) no 111/2005 du Conseil fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers.

Aucune évaluation de sécurité chimique est réalisée pour ce produit.

## 16. Autres informations

### Autres conseils de prudence

P235 Tenir au frais.

### Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R:	<b>R11</b> Facilement inflammable. <b>R36</b> Irritant pour les yeux. <b>R66</b> L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. <b>R67</b> L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrases S:	<b>S9</b> Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. <b>S16</b> Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. <b>S26</b> En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. <b>S46</b> En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Version et date de révision: 5 07.10.2013

Remplacé: 15.09.2011

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 1,2,4,5,6,7,8,10,11,12,15

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.